Solidarité, Centre Communal d'action sociale

Le CCAS (Centre Communal de l’Action Sociale) est un établissement public chargé de coordonner
l’ensemble de l’action sociale de la commune.
Vous êtes en difficulté financière, sociale, de manière ponctuelle ou durable, le CCAS est là pour vous aider

Aides financières



Des aides financières pour faire face aux charges quotidiennes (alimentation, énergie, eau, loyer...)

Ces aides sont attribuées sous conditions par les membres du Conseil d'Administration présidé de droit par la maire, composé :

- d'élus municipaux,
- de membres issus d'associations (personnes âgées, retraitées ; personnes handicapées ; pour l'insertion et la lutte contre l'exclusion ;
- l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales).

Domiciliation



La domiciliation permet à toute personne sans domicile stable ou fixe de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations (délivrance d'une carte d'identité, droits à la CAF...)

Vous devez avoir un lien avec la commune dans laquelle vous demandez la domiciliation.

Transport solidaire


Auto Solid'Her
Vous résidez à HERBIGNAC ?
(adultes - personnes isolées)
Vous avez besoin
d'un trajet occasionnel ?
Les chauffeurs bénévoles
de l'association vous accompagnent
dans vos déplacements
Appelez le 06 71 92 98 21
48 h à l'avance ou
autosolidher@orange.fr
RDV médicaux
Courses
Démarches
administratives
Visites amis,
famille
Maison des Associations
1, place du Gal d'Argencé 44410 Herbignac
Ce service est soutenu par :
HERBIGNAC
msa
santé
famille
retraite
services
Loire-Atlantique - Vendée
CRÉDIT AGRICOLE
Adhérent à
l'UDAMS
Auto Solid'Her ne doit pas
se substituer à un autre moyen
de déplacement existant :
transport à la demande,
taxi, famille, amis
Conception Lunes infographie - Impression Créalan - © Freepik - Ne pas jeter sur la voie publique

Mutuelle communale



La commune d'Herbignac a négocié avec une mutuelle communale, des conditions particulières afin que tous les herbignacais puissent bénéficier d'une mutuelle à moindre coût et soient en mesure d'accéder à tous les soins de santé.

La MCRN assure une permanence en mairie (sur rendez-vous) le 2e vendredi de chaque mois

Prendre rendez vous :

- MCRN : 02.40.89.22.91

Aide au sport et à la culture

Le CCAS propose une aide financière pour chaque enfant de la commune inscrit à une activité sportive ou culturelle.

Pour en bénéficiez, contacter le CCAS pour connaître les critères votés chaque année.



Aide au chauffage

Une aide financière pour les personnes retraitées aux ressources modestes. Pour en bénéficiez, contacter le CCAS pour connaître les critères votés chaque année.

HERBIGNAC

MAIRIE DE HERBIGNAC
1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h / 13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 13h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil uniquement)

02 40 88 90 01